MAIRIE de DASLE **n°39.2026**

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation : 26 octobre 2026	
Date de publication : 3 novembre 2026	
Conseillers en exercice :	15
Présents :	14
Votants :	15

Le trente octobre 2026
à 19 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, **sous la présidence** de Mme Isabelle GRIFFOND-BOITIER, Maire.

Étaient présents:
Mmes Sylvie BERTHOD, Martine BROUSSE, Julyne CHANEAUX, Delphine COCHAND, Nathalie CUENOT, Béatrice REBUFFONI, Christine SOLEILLANT,
MM. Julien BERGET, Marc-Gérard LELOWSKI, Jean-Marc NEUVILLE, Christian PERTUSIER, Robin SOLEILLANT, Samuel WURGLER,
formant la majorité des membres en exercice.

Résultat du vote	
- Pour :	15
- Contre :	0
- Abstentions :	0

Absents excusés :,Christophe NEDEY

Procurations : Christophe NEDEY à Julien BERGET

Mme Martine BROUSSE a été élue **secrétaire.**

OBJET: Acquisition d'un nouveau tracteur et reprise de l'ancien matériel.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de renouveler le tracteur communal afin de répondre aux besoins des services techniques ;
Considérant la proposition d'acquisition d'un nouveau tracteur pour un montant de 20 000.00 € ;
Considérant la proposition de reprise de l'ancien tracteur par le fournisseur pour un montant de 5 500.00 € ;
Considérant que l'ancien tracteur SHIBAURA est inscrit à l'actif de la commune pour une valeur comptable de 12 378.60 € et qu'il n'a fait l'objet d'aucun amortissement ;
Considérant que la cession de ce matériel entraîne une moins-value comptable de 6 878.60 €;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, **DÉCIDE :**

Article 1 – Acquisition du nouveau tracteur
D'approuver l'acquisition d'un nouveau tracteur pour un montant de **20 000.00 €**, selon les conditions proposées par le fournisseur.
La dépense sera imputée en section d'investissement au chapitre 21, compte 2158 « Matériel de transport ».

Article 2 – Reprise de l'ancien tracteur
D'approuver la reprise de l'ancien tracteur SHIBAURA par le fournisseur pour un montant de **5 500.00 €**.
Le Conseil municipal autorise la cession de ce matériel au prix de reprise indiqué ci-dessus.
La prévision budgétaire correspondante est inscrite au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations ».

Article 3 – Opérations comptables liées à la sortie de l'actif
La valeur comptable de l'ancien tracteur SHIBAURA, soit **12 378.60 €**, sera prise en compte pour les opérations de sortie de l'actif et de constatation de la moins-value, selon les modalités comptables applicables.
La moins-value comptable résultant de la cession s'élève à **6 878.60 €**.

Article 4 – Autorisation d'exécution
Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à accomplir les formalités administratives et comptables afférentes à l'acquisition et à la reprise du matériel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Isabelle GRIFFOND-BOITIER

MAIRIE DE DASLE Doubs

Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le 3 NOV. 2026
ID : 025-212501969-20261030-DCM_2026_39-DE